

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

.....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que neuf points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 28/5/2009 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Le premier point est commun au groupe PS et Ecolo, les cinq suivants émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo, les septième et huitième sont issus du groupe PS, tandis que le dernier provient de la Majorité

Ils sont libellés de la manière suivante :

**1. Proposition de modification du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil Communal :**

Suite au courrier envoyé par le département législation des pouvoirs locaux du 21 avril dernier dans lequel le Ministre enjoignait la Commune de la Bruyère de modifier son ROI, les groupes PS et Ecolo soumettent à la décision du Conseil Communal les modifications suivantes :

- **Article 46 :** (ajout d'un 4° tiret) : S'il échoit, un bref compte rendu des réponses apportées par le Collège aux questions écrites (ou orales) posées par les Conseillers de manière à permettre aux citoyens intéressés, aux membres du personnel et aux membres du Conseil d'en garder trace en mémoire.
- **Article 47 :** (4° ligne) : remplacer « avant la fin de l'examen du point concerné » par « dans les 7 jours francs qui suivent la séance du conseil ».
- **Article 65 :** (ajout) : Comme les autres points inscrits à l'ordre du jour par le Collège, celui-ci est communiqué aux membres du Conseil dans les délais légaux. Les Conseillers peuvent ainsi consulter le dossier relatif à ce point comme pour les autres points inscrits par le Collège en propre.

**2. Ouverture des services communaux limités aux après-midis:**

Quel bilan le Collège tire-t-il actuellement de cette initiative tant pour le service aux citoyens que pour le personnel communal (notamment pour le samedi matin) ?

### **3. Communes sans OGM :**

Le Ministre de l'Agriculture a invité tous les Collèges et Conseils communaux de Wallonie à faire de leurs territoires des Communes sans OGM. Ecolo propose de soutenir cette initiative notamment en insérant des clauses particulières dans le cahier des charges des repas préparés, distribués ou financés par la commune ou le CPAS dans les écoles ou à domicile ..., en vue d'en exclure les OGM et en promouvant les produits locaux et régionaux issus de l'agriculture wallonne traditionnelle et biologique.

### **4. Financement de projets d'éducation au développement en Belgique et de coopération avec les pays du Sud :**

Le 9 avril 2009, le Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement a adressé aux communes belges une proposition d'appel à projet. L'objectif général de cet appel à projets est de soutenir des projets des communes qui aient un ancrage local fort, tant en Belgique que dans les pays du Sud, et qui rencontrent les grandes priorités de la coopération belge. Il peut s'agir aussi bien d'action de coopération avec les pays du Sud que d'éducation au développement en Belgique. Le projet doit commencer et se clôturer entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2009. Celui-ci doit être rentré pour le 2 juin.

La Commune de La Bruyère compte-elle réaliser ce geste symbolique en faveur de la solidarité mondiale et répondre à cet appel soutenu notamment par le Ministre Michel ?

### **5. Quads de St Denis :**

Dans sa réponse du 18 mai 2009 à la question parlementaire d'Ecolo, le Ministre de l'agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme a reconnu (comme le Gouvernement Wallon) ne pas avoir couvert l'autorisation de report de la course de quads des 28, 29 et 30 mars aux 4 et 5 avril « *qui incombe exclusivement à l'Autorité communale* » (et au Fonctionnaire technique). Que compte mettre en place le Collège et plus particulièrement l'Echevin de l'Environnement pour répondre à la demande ministérielle puisque « *le comportement défaillant de l'exploitant impose manifestement, pour l'avenir, une vigilance de la part des autorités et administrations concernées* » ?

### **6. Eoliennes de Warisoulx :**

Suite au Conseil Communal de mars 2008, le Collège s'était engagé à négocier avec la firme Air Energy une prime communale à réinvestir notamment dans des actions d'informations en matière énergétique. L'Echevin peut-il nous informer de l'état d'avancement de ces négociations ?

### **7. Aéroport de Temploux- nuisances: réaction**

En février 2004, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Namur a octroyé un permis d'environnement à la SA Aéroport de Namur pour l'activité aérienne qui s'exerce à l'aéroport ( avions, hélicoptères, planeurs, parachutisme), sous certaines conditions. L'une de celle-ci était le respect du règlement d'aéroport.

Depuis 5 ans, régulièrement, des habitants de Temploux, et Les Isnes mais aussi de Rhisnes et Bovesse ont à subir le non-respect des règles pourtant imposées.

La saison est à présent bien entamée et force est de constater que les règles précisant les conditions de décollage et d'atterrissage ne sont pas toujours respectées; les survols d'habitations à basse altitude sont régulièrement constatés ( non-respect des circuits d'approche ou de dégagement ! ).

Le groupe PS souhaite donc attirer l'attention du Conseil et lui demander d'intervenir pour faire respecter les règles et ainsi, réduire au maximum les nuisances.

#### **8. Pacte pour une Fonction publique locale solide et solidaire:**

Lors du dernier Conseil Communal, le groupe PS a déposé une proposition visant à adhérer au Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

La Majorité a rejeté la proposition mais nous a toutefois signalé que le Secrétaire devait analyser le Pacte et participer à une séance d'information organisée par le Service Public de Wallonie.

L'analyse effectuée et l'information reçue permettent-elles d'envisager à présent une adhésion à ce Pacte ?

#### **9. Ecole communale de Rhisnes: Location et placement d'un module: Décision**

**a) Cahier des charges**

**b) Devis estimatif**

**c) Mode de marché**

En raison de la population scolaire sans cesse en augmentation à l'école du Ry d'Argent à Rhisnes, il s'avère nécessaire de procéder au placement d'un module destiné à accueillir une classe, les bâtiments actuels de cette implantation étant totalement saturés. Celui-ci sera placé dans la portion du verger du presbytère de Rhisnes récemment acquise par la Commune.

Le devis estimatif s'élève à 18.000,00 €.

Le mode de marché est la procédure négociée

La Bruyère, le 25 mai 2009

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE